

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2024 - 21

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

| | | | |
|----------------------|----|--------------|----|
| En exercice : | 14 | Pour : | 12 |
| Présents : | 11 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 1 | Abstention : | 0 |
| Suffrages exprimés : | 12 | | |

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET Adjoint, Jean-Pierre SOCQUET, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Muriel MORAND, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSES : Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET.

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

ONF – TRAVAUX SYLVICOLES 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME SYLV'ACCTES :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour 2024. La nature des travaux est la suivante : renouvellement de futaie irrégulière résineuse par trouées, sur les parcelles B 90, A 84.

Le montant estimatif des travaux est 8 630.00 euros HT.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ **Dépenses subventionnables 8 630.00 € HT (nature et montant total)**

* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 3 962.00 euros

* Montant total des subventions : 3 962.00 euros

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 5 172.50 euros
H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1°) **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;

2°) **SOLLICITE** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables ;

3°) **DEMANDE** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

4°) **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 27 mars 2024

Le Maire,


Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,


Marie-Laure GAIDDON.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 2 - AVR. 2026

Publié électroniquement le 2 - AVR. 2026